

Règlement Des Études

2025

.....
Le présent règlement a été adopté au
Conseil Municipal du 06 février 2025,
par la délibération DEL-2025-0028.
Il entrera en vigueur à compter de
l'année scolaire 2025-2026.
.....

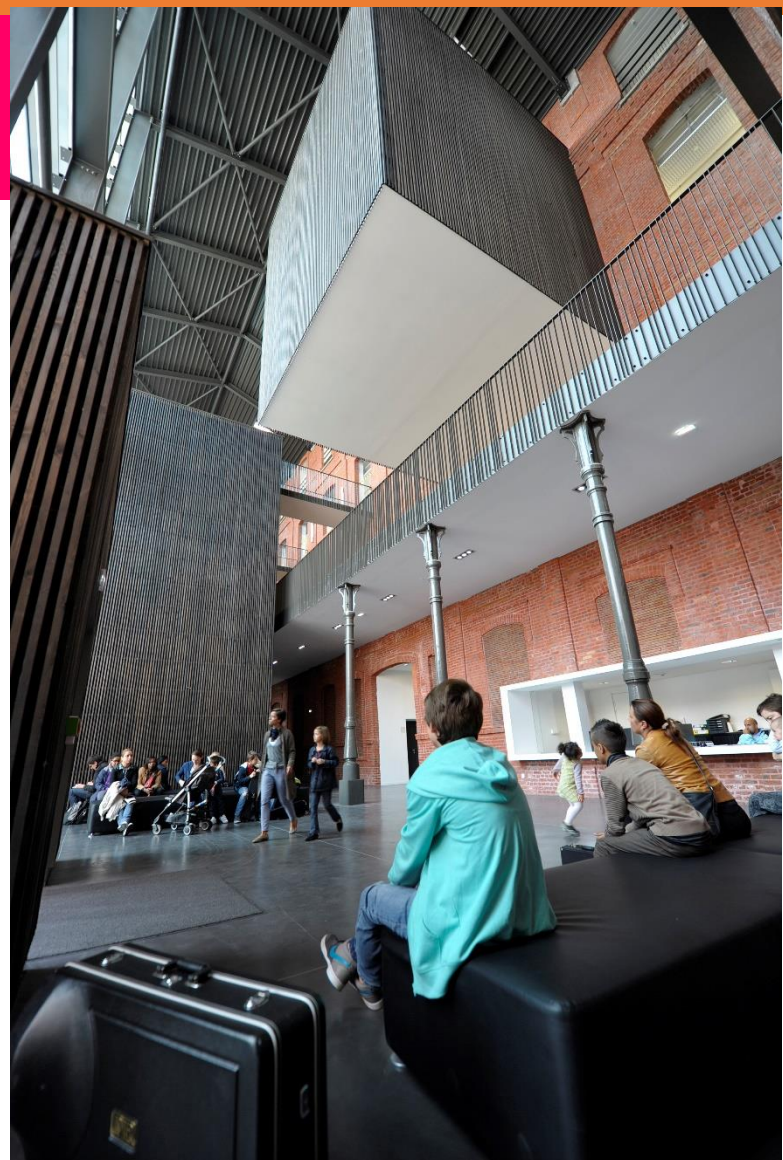


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
PARCOURS DÉCOUVERTE : ÉVEIL – INITIATION.....	7
PREMIERE ANNEE : L’EVEIL.....	8
DEUXIEME ANNEE : INITIATION	8
TROISIEME ANNEE : INITIATION CHOREGRAPHIQUE.....	9
SCHEMA GÉNÉRAL	10
PARCOURS ÉTUDES – MUSIQUE	11
LES DISCIPLINES ENSEIGNEES	11
GENERALITES	12
LES DEUX PREMIERS CYCLES.....	13
LE CYCLE 1	14
LE CYCLE 2	14
LES 3 ^{EMES} CYCLES	16
LE 3 ^{EME} CYCLE ORIENTATION AMATEUR (COA)	16
LE CYCLE 3 SPECIALISE ET LE CYCLE PREPARANT A L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	16
L’ECOLE DU SPECTATEUR – MUSIQUE	18
PARCOURS ÉTUDES - DANSE.....	19
GENERALITES	19
LE CYCLE 1	20
LE CYCLE 2	21
LE CYCLE 3	22
LE 3 ^{EME} CYCLE ORIENTATION AMATEUR	22
LE 3 ^{EME} CYCLE SPECIALISE MENANT AU DIPLOME D’ETUDES CHOREGRAPHIQUES (DEC)	24
LE 3 ^{EME} CYCLE PREPARANT A L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES).....	27
CARNET DE DANSE / JOURNAL D’EXPLORATIONS CHOREGRAPHIQUES	28
L’ENTRAINEMENT REGULIER DU DANSEUR	28
L’ECOLE DU SPECTATEUR - DANSE	28
LES PARCOURS PROGRAMMES	30
PARCOURS DE PRATIQUE CONTINUEE.....	30
PARCOURS PERSONNALISE	30
PARCOURS ADOLESCENT DEBUTANT	31
PARCOURS OUVERTURE	31
PARCOURS ATELIERS DE PRATIQUE EN AMATEUR.....	32
PARCOURS ADAPTE	32
PARCOURS HORAIRE AMENAGES	34

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	32
AU COLLÈGE	33
AU LYCÉE	33
L'ÉVALUATION.....	35
ANNEXES	39
CYCLE 3 ORIENTATION AMATEUR COA	
CHANT	40
FORMATION MUSICALE	41
INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE	42
ORGUE	43
PIANO	44
PRATIQUES COLLECTIVES/INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE	45
PRATIQUES COLLECTIVES/PIANO	46
CYCLE 3 SPECIALISE	
INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE	48
ORGUE	49
PIANO	50

INTRODUCTION

« École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, la pratique artistique est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence, qui implique des techniques et son enseignement, une méthode. »¹

Lors de l'inscription au conservatoire, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement des études. Les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s). Chaque élève majeur ou parent reçoit un exemplaire du règlement des études au moment de la première inscription. Toute inscription vaut acceptation du règlement des études.

Le conservatoire de Roubaix est un établissement public d'enseignement spécialisé de la danse et de la musique. Il est un lieu de vie musicale et chorégraphique où chacun peut venir apprendre, pratiquer, partager.

Le règlement des études a pour vocation d'établir et présenter les contenus et les modalités de mise en œuvre de l'offre pédagogique, permettant ainsi à chaque élève de s'engager dans la construction de son parcours.

Le conservatoire de Roubaix propose un enseignement artistique initial structuré et progressif qui vise à accompagner chacun et chacune, par la formation, dans sa pratique artistique sans présager de son devenir : futur amateur éclairé ou futur professionnel.

Pour celles et ceux dont la motivation et les acquis permettent d'envisager une orientation professionnelle, il propose, en lien avec les conservatoires de Lille et de Tourcoing, un parcours études en cycle diplômant et, pour accéder aux établissements d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, un parcours en Classes Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Classé Conservatoire à Rayonnement Départemental par le ministère de la Culture, il répond aux différents critères préconisés par le schéma national d'orientation pédagogique en musique et en danse et tient compte des orientations définies dans le projet culturel de territoire.

Le conservatoire de Roubaix propose un enseignement artistique initial ayant pour objectif d'accompagner la construction de la personnalité artistique de chacun et de concourir à l'épanouissement individuel au sein d'un projet fondé sur le collectif.

Le présent règlement des études établit les grandes orientations du fonctionnement pédagogique de l'établissement. Il vise à exposer le cheminement possible des élèves en définissant les étapes de leur formation et les objectifs à atteindre. Il précise notamment, dans un cadre général, les modalités d'accès, d'orientation, de suivi et d'évaluation, avant de les détailler par parcours.

Par l'harmonisation des contenus et des objectifs, il garantit un socle commun de compétences et de connaissances évaluées selon des modalités identiques ou équivalentes.

¹ Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre - 2023

L'offre pédagogique est constituée par différents types de parcours, en danse comme en musique :

- ✓ Le Parcours Découverte
- ✓ Le Parcours Études en 3 cycles
- ✓ Les Parcours Programmes :
 - parcours de pratique continuée
 - parcours personnalisé
 - parcours adolescent débutant
 - parcours ouverture
 - parcours ateliers de pratique en amateur
 - parcours adapté
 - parcours à aménagement d'horaires

Le contenu du règlement des études n'est pas figé. Au cours de sa mise en application, en fonction des réflexions et analyses menées par la communauté pédagogique, des modifications peuvent lui être apportées. Ces évolutions potentielles sont placées sous la responsabilité de la direction du conservatoire, en concertation avec le conseil pédagogique de l'établissement.

PARCOURS DÉCOUVERTE : ÉVEIL – INITIATION

Le Conservatoire de Roubaix propose d'entrer en pratique artistique par un temps d'éveil puis d'initiation accompagnant chaque enfant dans la découverte.

Chacun de ces temps correspond à une étape ayant pour objectif de faciliter l'orientation de l'enfant, la formulation de ses choix et de l'accompagner dans son entrée en formation artistique. Pour les élèves qui se dirigeront vers une formation instrumentale, ce parcours aura une durée de deux ans. Pour les élèves qui se dirigeront vers une formation chorégraphique, il aura une durée de trois ans. L'âge minimum d'entrée en 1er cycle pour la danse étant fixé à huit ans minimum.

Les objectifs de ce temps d'entrée en pratique sont :

- D'enrichir le vécu de l'enfant par le chant, la danse, le jeu sur des instruments à percussion et par l'écoute.
- De pratiquer la musique et la danse avec d'autres.
- De favoriser la découverte du plaisir de chanter et de préciser progressivement l'intonation.
- De développer le sens de l'écoute, du rythme, la coordination des mouvements du corps et la créativité.
- L'approche du schéma corporel et mise en état de danse.
- De stimuler la mémoire et l'imaginaire.

Autour du corps et du mouvement : conscience corporelle ; coordination ; spatialisation ; travail de groupe, travail en groupe ; développement de la créativité, de construction, du ressenti, de la mémorisation et du vocabulaire relatif au corps ; expression corporelle associée à la musique.

Autour de la voix : jeux sur la respiration ; apprentissage par imitation, en élargissant progressivement la durée des chants et l'ambitus vocal ; formation de l'oreille ; jeux sur l'émission vocale associée aux gestes et expression corporelle associée à la musique.

Autour du rythme : ressentir et reproduire une pulsation régulière avec différentes parties du corps ; jeux sur le rythme des chants ; imitation rythmique à partir de cellules ; jeux sur les valeurs longues et courtes ; jeux sur les notions de silence, d'accentuation et d'appui ; jeux sur les tempi.

Autour de l'oreille : perception et reconnaissance des timbres parlés, chantés, instrumentaux, objets sonores divers ; jeux sur les nuances ; perception, reconnaissance et identification des sons aigus et graves, conjoints et disjoints, ascendants et descendants ; dialogue entre la perception auditive et le mouvement de l'enfant ; développement de l'audition intérieure ; jeux d'écoute, d'observation et mémorisation ; perception des hauteurs par le jeu sur xylophones.

Autour de l'imagination : expression vocale libre et avec soutien harmonique ; création de paysages sonores en lien avec les chansons ; expression rythmique libres et avec soutien d'une pulsation ou d'un ostinato ; expression corporelle libre avec soutien ou non d'une musique ; danse avec les objets du quotidien ; improvisation vocale simple (ex : pentatonique) ; jeux de questions-réponses improvisées.

Première année : l'Eveil musique et danse

Accessible aux enfants scolarisés (ou en âge d'être scolarisés) en Grande Section de Maternelle. La place du chant, du mouvement et celle de l'écoute sont prépondérantes. L'enfant retrouvera toutes les activités qui en découlent autour de la formation vocale et rythmique liée aux perceptions corporelles, autour de la formation de l'oreille et de la stimulation de l'imaginaire.

Organisation du parcours

La durée des séances est de 1h00 par semaine.

L'évaluation de cette première année n'est pas formalisée. L'attention des enseignants de musique et de danse qui encadrent cette pratique se porte sur la capacité des enfants à mobiliser leur corps, leur oreille et leur voix au service du jeu sans obligation de résultat technique immédiat.

Deuxième année : Initiation musique et danse

La durée de ce parcours est fixée à une année scolaire à l'issue de laquelle chaque élève formulera son souhait d'intégrer une discipline instrumentale ou chorégraphique.

Afin d'accompagner au mieux l'élève dans la formulation de son choix instrumental, le conservatoire de Roubaix propose un parcours de découverte-initiation instrumentale.

Tout au long de l'année scolaire, l'élève aura l'opportunité d'essayer sous forme d'ateliers plusieurs instruments encadré par un enseignant spécialiste.

Au terme de chaque atelier, les élèves sont évalués par les enseignants en charge des ateliers. Cette évaluation participe de l'affectation dans une classe.

Les objectifs de cette première année d'initiation sont :

- Poursuite et approfondissement des objectifs de l'année d'éveil musique et danse.
- Appréhension plus fine du mouvement.

Organisation du parcours

L'organisation des séances est la suivante :

- 1 heure de cours collectif musique et danse par semaine.
- ½ heure d'atelier découverte dans une discipline instrumentale sur une période de 5 à 6 semaines.

Les séances d'atelier instrumental se déroulent en petit groupe (2 à 3 élèves).

Ou

- ½ heure d'initiation chorégraphique (développement de l'habileté corporelle dans le mouvement dansé ; exploration des fondamentaux du mouvement ; appropriation des éléments de base communs à toutes les danses).

Évaluation

Tout comme pour l'année d'éveil, l'évaluation n'est pas formalisée.

Les enseignants de musique établissent un compte rendu de l'expérience vécue avec l'élève dans lequel apparaît un avis d'orientation pour l'entrée en formation l'année suivante.

Les enseignants de danse valorisent chez l'enfant les capacités sensorielles, d'écoute et corporelles, en incluant le jeu et le plaisir de danser.

Au cours du dernier trimestre de l'année scolaire, la conjugaison de l'avis de l'élève et de celui des enseignants musique et danse permet au conseil pédagogique de proposer à l'élève une affectation au sein d'un parcours instrumental ou chorégraphique.

Troisième année : Initiation chorégraphique

A noter que pour la danse, quel que soit son esthétique, le travail technique propre aux danses académiques n'est abordé qu'à partir de 8 ans (au plus tard au 31 décembre de l'année en cours) conformément à l'article du code R.362-1 de l'éducation.

Cette dernière année de parcours d'éveil-initiation est une année charnière pour les enfants. Elle peut être à la fois fin de cycle et passerelle vers le premier cycle du parcours études en danse. Elle leur permet de mettre en évidence leur compréhension de la pratique de la danse en lien avec l'imaginaire et le plaisir du jeu.

A la fin de ce parcours, conseillé par l'équipe enseignante, l'élève peut demander à intégrer le parcours études en danse.

Les objectifs de cette dernière année sont les suivants :

- Consolidation et développement des acquis d'éveil et d'initiation
- Développement de la relation aux autres dans le mouvement dansé
- Développement de la mémorisation corporelle dans un espace défini
- Observation et verbalisation en utilisant la terminologie spécifique à la danse
- Capacité d'adaptation du mouvement dansé à la structure musicale et ses différentes dynamiques

Organisation du parcours

1 à 2h hebdomadaires

Evaluation

Les enseignants en charge de ces enseignements éclairent le choix des enfants comme de leurs parents pour la poursuite d'un parcours en danse en portant leur attention sur l'assiduité, la motivation, le plaisir et l'implication dans le travail collectif.

SCHEMA GENERAL

PARCOURS DECOUVERTE EVEIL / INITIATION MUSIQUE ET DANSE				
A partir de 5 ans Durée : 1 à 2 ans pour le parcours Musique 1 à 3 ans pour le parcours Danse				
PARCOURS ETUDES				
	MUSIQUE		DANSE	
CYCLE 1	à partir de 7 ans Durée : 3 à 5 ans		à partir de 8 ans Durée : 3 à 5 ans	
Validation	Évaluation de fin de cycle : Attestation		Évaluation de fin de cycle : Attestation	
CYCLE 2	Durée : 3 à 5 ans		à partir de 11 ans Durée 3 à 5ans	
Validation	Obtention du Brevet d'Études Musicales		Obtention du Brevet d'Études Chorégraphiques	
CYCLE 3	Orientation Amateur Durée : 2 à 4 ans	Spécialisé Durée : 2 à 4 ans	Orientation Amateur à partir de 14 ans Durée : 2 à 5 ans	Spécialisé à partir de 14 ans Durée : 3 à 5 ans
Validation	Obtention du Certificat d'Études Musicales	Obtention du Diplôme National d'Études de Musique	Obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques	Obtention du Diplôme National d'Études de Danse
<i>Le parcours de formation préparant à l'enseignement supérieur peut se substituer, se juxtaposer pour partie ou faire suite au cycle d'études conduisant au diplôme national.</i>				
CYCLE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Objectif : intégrer un établissement d'enseignement supérieur national ou international Durée : 2 à 4 ans		Objectif : intégrer un établissement d'enseignement supérieur national ou international Durée : 1 à 3 ans	

PARCOURS ÉTUDES – MUSIQUE

Les disciplines enseignées

Cordes	Violon	Alto	Violoncelle	Contrebasse	Harpe	Guitare
Bois	Flûte	Hautbois	Clarinette	Basson	Saxophone	
Cuivres	Trompette	Trombone	Cor	Tuba		
Claviers	Piano	Orgue	Percussions			
Musique arabe	Oud	Violon arabe		Percussions arabes		
Voix	Chant	Pratique de chœur		Art Lyrique		

Les unités d'enseignement, modules et ateliers

Autour de la culture musicale :

- Culture musicale et commentaire d'écoute, niveau 1
- Culture et analyse, niveau 2
- Déchiffrage : pour les élèves/ étudiants en CPES

Autour de l'accompagnement et de la pratique des claviers :

- Piano complémentaire pour les non pianistes
- Orgue complémentaire pour les non pianistes et non organistes
- Initiation à l'accompagnement vocal pour les élèves pianistes
- Initiation à l'accompagnement instrumental/ensemble vocal pour les élèves pianistes
- Initiation à l'accompagnement chorégraphique pour les élèves pianistes
- Découverte de l'orgue pour les pianistes

Autour de l'écriture :

- Atelier pratique de la basse continue/Harmonie au clavier / initiation à l'improvisation
- Les bases de l'écriture
- Atelier Ecoute/Ecriture
- Atelier invention / composition
- Ecriture cursus de 2 à 3 ans
- Bases de l'arrangement et initiation à l'informatique
- Initiation à la réduction d'œuvres
- Initiation à l'orchestration
- Orchestration niveaux 1 et 2

Généralités

Les élèves musiciens suivent un cursus complet comprenant chaque semaine des temps de :

- Formation dans la dominante instrumentale ou vocale
- Formation musicale
- Formation à la pratique collective

L'assiduité de l'élève à toutes les activités liées au cursus est indispensable au bon déroulement de sa scolarité. La progression des élèves est avant tout fondée sur un entraînement quotidien. L'élève doit pratiquer chaque jour son instrument.

Le nombre d'années pour atteindre et valider les objectifs de chaque cycle peut varier d'un élève à l'autre sans que cela ne porte atteinte à la réussite du parcours.

Lorsque le premier cycle est validé dans son entièreté, un élève peut formuler le souhait de débiter l'apprentissage d'un second instrument.

L'établissement répondra favorablement à cette requête en fonction :

- des places disponibles dans la discipline souhaitée,
- de l'avis du professeur de la discipline instrumentale initiale,
- de la validation du conseil pédagogique.

L'admission au Conservatoire :

Toute admission d'un nouvel élève se fait par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles. La priorité sera donnée aux enfants ayant suivi le parcours découverte instrumentale. Dans certaines disciplines, une audition d'admission est mise en place en début d'année scolaire.

Les décisions rendues par le jury d'admission sont sans appel.

Pour les élèves admis dans la discipline instrumentale de piano, il est indispensable de posséder un clavier 88 touches (piano acoustique vivement recommandé) à la maison afin de rendre possible un travail régulier et garantir ainsi une progression.

Dans le cadre du cursus d'orgue, un cycle préparatoire de deux ans permet aux plus jeunes d'aborder le jeu manuel avant d'aborder l'usage du pédalier.

Les élèves venant d'un autre établissement et les élèves souhaitant s'inscrire au conservatoire, sont invités à rencontrer les membres de l'équipe pédagogique avant la demande d'admission, afin de définir leur projet artistique.

Pour les adultes, l'inscription ne sera possible qu'après celle des plus jeunes et en fonction des places disponibles. Les admissions en classe instrumentale seront validées une quinzaine de jours après la rentrée des élèves mineurs.

Les deux premiers cycles

Ils sont définis par leurs objectifs et constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions de savoir et de savoir-faire.

Pour les élèves ayant précédemment suivi un parcours de formation dans un autre établissement mais n'ayant jamais été inscrits au conservatoire de Roubaix et souhaitant être admis en 1^{er} ou 2^{ème} cycle, une audition d'orientation est proposée.

Il s'agit d'une courte interprétation d'un morceau joué par l'élève et d'un échange avec le professeur et la direction visant à évaluer les compétences musicales de l'élève au sens le plus large et sans les réduire aux seuls acquis instrumentaux afin de lui proposer l'orientation la mieux adaptée à la poursuite d'études.

Les élèves participent au titre de leur scolarité aux activités publiques du conservatoire. Ces différentes manifestations participent de la formation.

Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée, d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique, éclairée ponctuellement par des avis extérieurs et, d'autre part, sous forme d'examens, à la fin de chaque cycle.

La part réservée au contrôle continu est majoritaire en premier cycle.

Le travail de chaque année est consigné dans le dossier de suivi des études. Ce document représente la mémoire du parcours de l'élève, il vise à permettre une synthèse portant sur l'engagement de l'élève : assiduité, comportement en cours et dans les projets, qualité et régularité du travail fourni, atteinte des objectifs.

L'intégralité de ces éléments est mise à disposition du jury extérieur, le jour de l'examen de fin de cycle.

Au cours de l'année scolaire, deux bulletins sont adressés aux familles. Outre l'appréciation des professeurs, un relevé des absences pour la période considérée pourra y figurer.

Première période : de septembre à janvier

Seconde période : de février à juin

Pour toutes les disciplines, l'entrée en formation artistique a pour ambition de transmettre les fondements d'une pratique individuelle et collective autonome.

La fréquentation des différentes activités proposées (formation instrumentale ; formation musicale ; pratiques collectives), un entraînement personnel régulier en dehors des temps de cours et l'écoute active et fréquente de différents répertoires musicaux permettent l'acquisition des repères esthétiques, d'un vocabulaire musical et de connaissances utiles à la progression.

Les élèves qui ne suivent qu'une discipline au conservatoire ne peuvent prétendre qu'à la délivrance d'une attestation de pratique dans la discipline suivie.

Pour prétendre à l'obtention d'une attestation de fin de 1^{er} cycle, d'un brevet, d'un certificat ou d'un diplôme, toutes les disciplines présentes dans le cursus doivent être suivies dans l'établissement. Dans le cadre d'un partenariat conventionné avec un autre établissement d'enseignement artistique et à la demande de la direction de cet établissement, le conservatoire de Roubaix peut assurer une partie des enseignements prévus dans les différents cursus afin de permettre à l'élève de bénéficier d'un parcours de formation complet sans quitter son établissement d'origine.

LE CYCLE 1

Le premier cycle de formation artistique est le moment où la motivation pour un instrument ou pour la pratique vocale doit se construire et la curiosité pour le monde musical doit s'aiguiser afin d'inscrire le parcours dans le temps. Devenir maître d'une pratique artistique nécessite un entraînement régulier dans la durée.

Le travail de l'instrument doit être quotidien : de 20 à 40 minutes par jour selon l'année dans le cycle et l'instrument choisi (cf. conseils du professeur).

De même, chaque cours de formation musicale doit être préparé (travail personnel entre 10 et 15 minutes 3 à 4 fois par semaine).

Objectifs principaux du cycle

- Acquérir les éléments de base de la pratique instrumentale collective et individuelle ainsi que la connaissance du langage musical (oral et écrit).
- Rencontrer différentes esthétiques musicales.
- Se présenter en public.
- Se former à l'écoute du concert.
- Découvrir et comprendre les outils de l'autoévaluation .

La durée nominale du cycle est de 4 ans.

L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur de la discipline dominante et après avis favorable de la direction du conservatoire, de se présenter aux épreuves de fin de cycle à partir de la 3ème année.

Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Au terme de cette période l'élève se présente devant un jury extérieur.

Organisation hebdomadaire des enseignements	Année dans le cycle	Disciplines constituant le tronc commun		
		Formation Instrumentale ou Vocale	Formation Musicale	Pratiques collectives (chorale, ensembles instrumentaux, orchestres)
	1C1	30 minutes	1h30	1h00
	1C2			
	1C3		2h00	
	1C4			

Lorsque les épreuves terminales sont validées par le jury, le conservatoire peut délivrer une attestation de fin de premier cycle et accorder une admission en deuxième cycle.

LE CYCLE 2

Le second cycle de formation artistique conforte et approfondit les acquis du cycle précédent tout en accompagnant l'élève vers l'autonomie.

La méthode de travail en dehors des cours doit s'affirmer en veillant à une juste répartition entre l'ensemble des disciplines suivies.

A partir du milieu du second cycle, les élèves peuvent suivre des cours d'analyse, d'écriture et de culture.

Objectifs principaux du cycle

- S'approprier le langage musical ainsi que les repères culturels qui lui sont associés.
- Acquérir une aisance dans la pratique permettant de tenir sa place dans des pratiques collectives.
- Utiliser les outils de l'autoévaluation.

La durée nominale du cycle est de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur de la discipline dominante et après avis favorable de la direction du conservatoire, de se présenter aux épreuves de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année.

Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Au terme de cette période l'élève se présente devant un jury.

Durée des enseignements hebdomadaires	Année dans le cycle	Disciplines constituant le tronc commun			
		Formation Instrumentale ou Vocale	Formation Musicale	Pratiques collectives	
	2C1	45 minutes	2h	Chœurs, ensembles instrumentaux, orchestres : de 1h30 à 2h00	Musique de chambre : de 45 min. à 1h00 par période et selon les instruments.
	2C2				
	2C3				
	2C4				

Lorsque les épreuves terminales sont validées par le jury, le conservatoire peut délivrer un Brevet d'Études Musicales et accorder une admission en troisième cycle.

Les 3^{èmes} cycles

Dernier cycle du parcours études, il permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique structuré.

Il a pour ambition de proposer une formation répondant au choix d'orientation futur de l'élève. Les propositions sont donc multiples. De plus, tout élève a la possibilité, après avis du professeur de la discipline dominante et de la conseillère aux études ainsi qu'après validation du conseil pédagogique, d'envisager une modification de son orientation au cours de ce cycle.

Les maquettes pédagogiques des différentes propositions du conservatoire sont placées en annexes du présent règlement sous forme de fiches récapitulatives.

Le 3^{ème} cycle Orientation Amateur (COA)

Pour les élèves qui souhaitent s'engager dans une pratique artistique en amateur éclairé à l'issue de leur formation, le conservatoire de Roubaix propose un troisième cycle menant au Certificat d'Études Musicales (CEM).

La durée nominale de ce cycle à orientation amateur est de 3 ans.

Cette durée peut être ramenée à 2 ans ou étendue à 4 ans selon les cas, en accord avec la conseillère aux études et validation de la direction.

Le volume horaire des enseignements dispensés représente 300 heures minimum réparties sur la durée du cycle.

Il est accessible à tous les élèves de l'établissement ayant validé un second cycle, sans audition d'admission.

Les élèves s'engageant dans ce parcours doivent avoir conscience de l'obligation de suivre et valider l'intégralité des enseignements proposés. Ces derniers sont mis en place pour transmettre les outils indispensables à la réalisation de leur projet.

Selon la discipline dominante choisie par l'élève, il existe plusieurs parcours menant à la validation d'un Certificat d'Études Musicales : tout instrument présent dans l'offre du conservatoire, chant lyrique, formation musicale, et pratiques collectives. L'ambition du conservatoire est de proposer une offre large et adaptée à différents profils.

Le Cycle 3 spécialisé et le Cycle préparant à l'enseignement supérieur

Pour les élèves qui souhaitent se diriger vers une profession en lien avec la pratique artistique à l'issue de leur formation initiale, le conservatoire de Roubaix propose deux orientations :

Le cycle 3 spécialisé qui se conclut par l'obtention du **Diplôme National d'Études de Musique DNEM**.

La durée de ce cycle est de 2 à 4 ans

Le volume horaire des enseignements dispensés représente 600 heures minimum réparties sur la durée du cycle.

Le cycle 3 préparant à l'enseignement supérieur- (CPES)

La durée de ce cycle est de 2 à 4 ans

Le volume horaire des enseignements dispensés représente 750 heures minimum réparties sur la durée du cycle.

Ces deux parcours de formation sont accessibles sur épreuves d'admission devant jury.

La CPES n'est pas une formation diplômante. Il est cependant possible aux étudiants de se présenter aux épreuves du DNEM pendant leurs années de formation préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les élèves inscrits en CPES sont tenus, dès la deuxième année de ce parcours, de se présenter aux concours d'entrée dans des établissements de l'enseignement supérieur nationaux ou internationaux.

Les maquettes pédagogiques correspondantes aux différentes dominantes proposées dans le cycle spécialisé au conservatoire de Roubaix sont placées en annexes du présent règlement.

L'école du spectateur – musique

La pratique du spectacle vivant en tant que spectateur fait partie de la formation de tous les élèves. Dans le cadre de leur parcours études, il est essentiel qu'ils découvrent diverses esthétiques musicales, et renforcent leur culture par l'écoute d'œuvres du répertoire. La fréquentation régulière de concerts est fortement encouragée.

Le conservatoire portant directement une programmation de concerts annuels, les élèves en parcours études se doivent d'assister à un certain nombre de ces concerts pendant l'année. Ils peuvent également fréquenter les salles de concert de la région.

Les enseignants de formation musicale et de formation instrumentale peuvent renseigner les élèves sur les programmations en lien avec leur âge, leur niveau ou leurs envies de découverte.

Niveau de pratique	Présence au concert demandée
Eveil - Initiation	1 concert ou spectacle minimum
1 ^{er} cycle	2 concerts ou spectacles minimum
2 ^{ème} cycle	3 concerts ou spectacles minimum
3 ^{ème} cycle	4 concerts ou spectacles minimum

PARCOURS ÉTUDES - DANSE

Généralités

Deux disciplines principales sont enseignées au département danse du conservatoire de Roubaix - école de danse du CCN Roubaix / Hauts-de-France : la danse contemporaine et la danse classique. Des enseignements complémentaires viennent enrichir ce parcours tout au long de l'année ou ponctuellement en fonction des projets.

Les élèves danseurs suivent un cursus complet comprenant chaque semaine des temps de :

- Cours techniques.
- Pratiques créatives.
- Culture chorégraphique.
- Relation musique et danse.

D'autres esthétiques ponctuent le parcours études comme la danse de caractère, la danse jazz, la danse hip hop.

L'assiduité de l'élève à toutes les activités liées au cursus est indispensable au bon déroulement de sa scolarité.

Qu'ils soient pratiques ou théoriques, tous les enseignements dispensés apportent aux élèves des outils nécessaires pour improviser, composer, nourrir leur interprétation et forger leur regard.

Danser, c'est aussi pouvoir danser en public et aller voir des professionnels. Le parcours étude en danse offre de nombreuses possibilités de faire de la scène, de découvrir des spectacles et d'enrichir ses connaissances. Le nombre d'années pour atteindre et valider les objectifs de chaque cycle peut varier d'un élève à l'autre sans que cela ne porte atteinte à la réussite du parcours.

Toute admission d'un nouvel élève se fait par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles. La priorité sera donnée aux enfants ayant suivi le parcours d'éveil et d'initiation. Une audition d'admission pourra être mise en place en début d'année scolaire. Les décisions rendues par le jury d'admission sont sans appel.

Les élèves venant d'un autre établissement et les élèves souhaitant s'inscrire au conservatoire, sont invités à rencontrer les membres de l'équipe pédagogique avant la demande d'admission, afin de définir leur projet artistique.

Pour les jeunes adultes, l'inscription ne sera possible qu'après celle des plus jeunes et en fonction des places disponibles.

LE CYCLE 1

L'âge minimum d'entrée en 1^{er} cycle est de 8 ans au plus tard au 31 décembre de l'année en cours.

L'admission en 1^{er} cycle se fait sur décision collective de l'équipe pédagogique.

La durée du cycle est de 3 à 5 ans, nombre de phases minimum 3.

Objectifs principaux et contenus du cycle

- Acquérir des éléments techniques de base.
- Découvrir plusieurs disciplines de danse.
- S'approprier des bases rythmiques, explorer la relation du mouvement dansé (approche par incorporation), relation musique danse.
- Initier la pratique d'évaluation partagée entre élèves.
- Appréhender le mouvement dansé, les qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, aux qualités dynamiques, à la musique. Mémorisation et interprétation de courts enchaînements.
- Approcher par la pratique et/ou par la théorie des répertoires, la culture chorégraphique, la musicalité du mouvement, l'improvisation, la composition.

Le temps de formation hebdomadaire est au maximum de 3h45 en 1^{ère} année et peut aller jusqu'à 6h45 en fin de cycle.

Le passage d'une année à l'autre est validé par l'équipe pédagogique au regard des savoirs être et savoirs faire de l'élève. Un bulletin semestriel transmis à la famille en janvier et en juin, fait état des différents niveaux de maîtrise de l'élève et permet de le situer dans sa progression. Il peut être accompagné d'un relevé des absences lorsque le nombre en est anormalement élevé.

Le 1^{er} cycle se valide par contrôle continu (bulletins, assiduité, engagement, progression, autonomie, rapport aux autres) et examen en fin de cycle 1C4 ou 1C5.

LE CYCLE 2

L'âge minimum d'entrée en 2^{ème} cycle est de 11 ans au plus tard au 31 décembre de l'année en cours.

Au cours du 2^{ème} cycle, le parcours prévoit que l'élève puisse choisir une dominante classique ou contemporaine avec au moins un cours technique de discipline complémentaire.

Objectifs principaux et contenus du cycle

- Approfondir les acquis, enrichir la terminologie et réaliser de nouvelles acquisitions techniques.
- Choisir une dominante au cours du cycle (classique ou contemporain), poursuivre l'apprentissage d'une autre discipline de danse.
- Encourager l'élaboration de travaux personnels et l'acquisition de l'autonomie de l'élève (composition, recherche documentaire, exposés, carnet du spectateur...).
- Comprendre les éléments rythmiques, explorer la musicalité du mouvement (par incorporation).
- Développer la capacité à analyser sa danse et celle des autres ; collaboration entre élèves.
- Introduire l'auto évaluation.
- Atelier/pratiques créatives : approche pratique et/ou théorique des répertoires, de la culture chorégraphique, de la musicalité du mouvement, de l'improvisation, de la composition, de l'analyse du mouvement dansé, de la connaissance du corps au travers de méthodologies corporelles, de la notation du mouvement.

La durée du cycle est de 3 à 5 ans, nombre de phases minimum 3.

Le volume horaire d'enseignement est de 6h à 9h par semaine.

Le passage d'une année à l'autre dans la classe suivante est validé par l'équipe pédagogique au regard des savoirs être et savoirs faire de l'élève. Un bulletin semestriel transmis à la famille en janvier et en juin, fait état des différents niveaux de maîtrise de l'élève et permet de le situer dans sa progression. Il peut être accompagné d'un relevé des absences lorsque le nombre en est anormalement élevé.

La fin du 2^{ème} cycle est validée par le biais d'un examen sous forme de cours et/ou de présentation individuelle (technique principale et discipline complémentaire), devant un jury présidé par la direction de l'établissement (ou son représentant) et composé de professeurs extérieurs à l'établissement.

La validation d'une fin de 2^{ème} cycle donne lieu à la délivrance du Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC).

L'obtention du BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques) permet à l'élève d'entrer automatiquement en 3^{ème} cycle de pratique amateur/certificat d'Etudes chorégraphiques (CEC)

Les élèves peuvent également se présenter à l'entrée en cycle spécialisé-DEC et/ou à l'audition d'entrée en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur-CPES.

Les admissions se font sur auditions devant jurys extérieurs.

LE CYCLE 3

La poursuite d'études de danse au-delà du second cycle peut prendre plusieurs formes selon les objectifs poursuivis et le temps qu'il est possible ou que l'on souhaite y consacrer :

- Le 3^{ème} cycle orientation amateur permet de poursuivre une pratique de la danse régulière dans un parcours structuré et fait l'objet en fin de cycle de la délivrance d'un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC).
- Le cycle spécialisé menant au Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) est organisé selon un rythme plus soutenu, il s'adresse aux élèves formulant le choix d'une orientation professionnelle. Il permet de se préparer aux épreuves du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC).
- Le cycle préparant à l'enseignement supérieur (CPES) au rythme très soutenu, a pour objectif de se préparer les élèves aux concours d'admission dans les écoles supérieures en France et à l'étranger et d'intégrer l'une d'elle en 1, 2 ou 3 ans maximum.
Les enseignements de ce cycle sont organisés en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille.

Le 3^{ème} cycle orientation amateur

Conditions et modalités d'admission :

L'admission dans ce cycle est possible à partir de 14 ans. Pour les élèves de l'école, l'admission est automatiquement prononcée après l'obtention du Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) et validée par réinscription.

Pour les élèves extérieurs qui souhaitent rejoindre l'établissement, l'entrée en 3^e cycle est soumise à une audition proposée et organisée par le département danse du conservatoire.

Objectifs principaux et contenus du cycle

Durant le 3^{ème} cycle, les élèves affinent et perfectionnent la connaissance de leur discipline dominante, approfondissent une discipline complémentaire, participent à des modules/ateliers/projets divers du conservatoire, et développent un projet personnel.

Ils obtiennent le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) en fin de cycle, après validation des différentes unités d'enseignement constitutives du certificat.

- Acquérir la capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au groupe dans le champ de la pratique en amateur.
- Approfondir les acquis techniques et le langage chorégraphique dans la discipline choisie tout en poursuivant l'apprentissage d'une autre discipline de danse ou la découverte d'une nouvelle discipline ou d'une autre spécialité (Musique).

- Développer la capacité opérationnelle d'auto évaluation.
- Accompagner et développer la créativité de l'élève.
- Comprendre la musicalité du mouvement.
- Être en capacité d'analyser des œuvres chorégraphiques.
- Posséder une connaissance du corps au travers de méthodologies corporelles permettant la conscientisation corporelle.

La durée du cycle est de 2 à 5 ans, nombre de phases minimum 2.

Le volume horaire d'enseignement est de 7h30 à 8h par semaine.

Une fois le CEC obtenu ou au cours du Cycle d'Orientation Amateur, il est possible de présenter l'entrée en cycle menant au Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC) ou en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Un bulletin semestriel transmis à la famille en janvier et en juin, fait état des différents niveaux de maîtrise de l'élève et permet de le situer dans sa progression. Il peut être accompagné d'un relevé des absences lorsque le nombre en est anormalement élevé.

Délivrance du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

Cours ou activité (Unités d'enseignement)		Temps de cours	Évaluation
Projet personnel	Cours spécifique pour développer la mise en lien des préoccupations personnelles/ centre d'intérêts ou études avec la pratique artistique de la danse. Sous forme d'atelier, ces séances sont au départ proposées sur des thématiques mises en rapport avec des œuvres artistiques (peinture, sculpture, musique, chorégraphie etc.), puis au fur et à mesure elles sont orientées vers les recherches personnelles des élèves.	2h30 à 3h hebdomadaires	Restitution publique sous une forme définie par l'établissement au regard du projet de l'élève et de la durée de sa scolarité dans l'établissement. Ce projet peut être individuel ou collectif. Un court dossier de présentation est transmis au jury en amont des épreuves. La restitution est suivie d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le candidat.
Enseignement de discipline principale	Cours technique	2h30 à 3h hebdomadaires	Validation par contrôle continu
Pratiques créatives	Atelier d'improvisation, de composition individuelle ou collective, exploration de la notion de styles « à la manière de », extraits de répertoires etc.	1h à 1h30 hebdomadaires	Validation par contrôle continu
Enseignement de discipline complémentaire	Cours technique	1h environ hebdomadaires	Validation par contrôle continu
Modules complémentaires	Projets artistiques scéniques	Participation aux représentations annuelles et/ou aux projets transversaux ou spécifiques	Participation chaque année d'études
Modules complémentaires	Formation Musicale Danse et/ou anatomie	17h annuelles	Validation par contrôle continu

Le 3^{ème} Cycle Spécialisé menant au Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)

L'admission dans ce cycle est possible à partir de 14 ans. Elle est prononcée après audition passée devant un jury composé d'au moins 2 personnalités du milieu chorégraphique titulaires du Certificat d'Aptitude (CA), extérieures au conservatoire. Il comprend :

- Un cours technique dans la discipline principale.
- Apprentissage extrait de variation et/ou pointes et/ou atelier.
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat peut être proposé.

L'inscription à l'audition de recrutement se fait par dossier devant être retourné à l'école avant la date limite annoncée. Les candidats reçoivent ensuite une convocation. Les calendriers et dossiers sont disponibles à l'accueil des studios Roussel. Les résultats sont annoncés aux candidats à l'issue des épreuves.

Le cycle spécialisé est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage de façon intensive.

Le cycle spécialisé est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage de façon intensive.

Objectifs principaux et contenus du cycle

- Pratiques créatives 1 : protocoles et méthodes référencées d'improvisation et de composition et leur lien avec la dimension musicale ; exploration de la notion de style « à la manière de... » ; Extraits de répertoires.
- Pratiques créatives 2 : mise en œuvre d'une ou plusieurs expériences de composition individuelle ou collective, ou d'appropriation d'extraits de répertoire.
- Discipline principale + approfondissement de la discipline complémentaire.
- Précision d'exécution, respect des dynamiques, des nuances, au service d'une qualité d'investissement dans le mouvement ; virtuosité.
- Capacité opérationnelle d'auto évaluation ; évaluation réciproque ; collaboration et soutien au sein du groupe.
- Culture chorégraphique, repères en histoire de la danse ; Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques.
- Méthodologies corporelles : connaissance du corps en lien avec le mouvement dansé.
- Journal d'explorations chorégraphiques à tenir.

La durée de ce cycle est de 2 à 5 ans.

Le volume horaire d'enseignement est de 9h à 11h30 par semaine

Un bulletin semestriel transmis à la famille en janvier et en juin, fait état des différents niveaux de maîtrise de l'élève et permet de le situer dans sa progression. Il peut être accompagné d'un relevé des absences lorsque le nombre en est anormalement élevé.

Le DEC donne l'équivalence à l'Examen d'Aptitude Technique (EAT)*, qui atteste d'un haut niveau d'acquisitions et permet d'entrer en formation au Diplôme d'Etat de professeur de danse.

(Renseignements auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dont relève l'élève/ Se référer aux textes en vigueur).

* dans l'option DEC validée : classique ou contemporain

La délivrance du DEC est conditionnée à la validation de plusieurs unités d'enseignement (UE).

Cours ou activité		Temps de cours	Évaluation	
Enseignement de discipline principale	Cours technique En classique ou contemporain	6h30 à 7h00 hebdomadaires	Examen devant jury extérieur dont 2 titulaires du Certificat d'Aptitude-CA/ En collaboration avec le CRR de Lille : Variation imposée	Unité d'enseignement discipline principale validée par 50% de note de contrôle continu et 50% de note d'examen
	Atelier d'improvisation, de composition individuelle ou collective, exploration de la notion de styles « à la manière de », extraits de répertoires etc.	2h30 hebdomadaires	Examen devant jury extérieur dont 2 titulaires du Certificat d'Aptitude-CA/ En collaboration avec le CRR de Lille : Composition personnelle	
Discipline complémentaire	Cours technique en classique ou contemporain (suivant discipline principale)	1h30 hebdomadaires	Contrôle continu	
Culture chorégraphique	Ateliers, repères historiques, capacité d'analyse des styles, œuvres, formats chorégraphiques ; lien avec les différents apprentissage et pratiques traversées durant le cycle ; Journal d'exploration chorégraphique	1h30 hebdomadaires	Contrôle continu/ examen interne	
Méthodologies corporelles	Anatomie, connaissance du corps en lien avec la pratique dansée		Contrôle continu/ examen interne	
Modules complémentaires	Projets artistiques/ scéniques	Participation aux représentations annuelles et/ou aux projets transversaux ou spécifiques ; master class	Participation chaque année d'études	

Le 3^{ème} Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)

L'admission dans ce cycle est possible à partir de 14 ans. Elle est prononcée après audition passée devant un jury composé d'au moins deux personnalités du milieu chorégraphique titulaires du Certificat d'Aptitude (CA/dont une personne enseignant dans une structure d'enseignement supérieur), extérieures au conservatoire. Il comprend :

- Un cours technique dans la discipline principale.
- Apprentissage extrait de variation et/ou pointes et/ou atelier et/ou composition personnelle.
- Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat.

Contenu du cursus

Le Cycle CPES est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur et qui ont le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique. Il est particulièrement approprié aux élèves ayant pour objectif de devenir danseurs interprètes.

La durée de ce cycle est de 1 à 3 ans maximum.

L'objectif de ce cycle est de préparer les élèves aux auditions de ces structures par un suivi pédagogique spécifique.

Une liste d'écoles supérieures est fournie à la rentrée scolaire. Les élèves devront choisir parmi celles-ci, les structures qui correspondent le mieux à leur profil. Ils devront ensuite communiquer à leur professeur référent leurs choix d'auditions pour l'année scolaire à venir.

Un certain nombre de structures supérieures demandent une (des) captation(s) vidéo(s) pour effectuer la 1^{ère} sélection. Le professeur référent apportera des conseils et retours pour que l'élève se mette au maximum en valeur sur celle(s)-ci.

L'élève utilisera son propre matériel (smartphone etc.) pour réaliser ses captations. Il restera également autonome sur ses choix artistiques, inscriptions aux auditions, envois de vidéos etc.

Les résultats d'auditions (validation 1^{er} et/ou 2^e tour) devront être transmis au professeur référent qui transmettra les résultats à la direction du département danse du CRD de Roubaix.

Les élèves CPES qui auront été retenus au 1^{er} tour d'une école supérieure se verront obtenir l'UE technique du DEC, si celle-ci correspond à leur esthétique dominante. Néanmoins, s'ils le souhaitent, ils pourront se présenter aux épreuves du DEC.

L'obtention du DEC complet nécessitera la validation des matières complémentaires : anatomie, culture chorégraphique, formation musicale.

Le passage d'une ou plusieurs auditions d'admission en formation supérieure dans les deux premières années du cycle est obligatoire.

Un bulletin semestriel transmis à la famille en janvier et en juin, fait état des différents niveaux de maîtrise de l'élève et permet de le situer dans sa progression. Il peut être accompagné d'un relevé des absences lorsque le nombre en est anormalement élevé.

Carnet de danse / Journal d'explorations chorégraphiques

Quel que soit son âge ou son parcours, chaque élève doit posséder un carnet (cahier de cours) sur lequel il inscrira le contenu des séances de culture chorégraphique, les expériences d'atelier, mais également les remarques, les informations et les conseils reçus durant les cours ainsi que ses réflexions personnelles.

Son organisation est laissée libre aux élèves (textes, dessins, schémas). Complété par les spectacles vus, il permettra un suivi de l'élève, et sera le témoin de sa compréhension, de sa curiosité et de son autonomie dans le travail.

À tout moment, l'ensemble de l'équipe pédagogique doit pouvoir le consulter, un calendrier est affiché au tableau des élèves pour le ramassage des carnets. Cet outil participe du processus de l'évaluation continue.

En 3e cycle, il devient « journal d'explorations » :

Le journal d'explorations chorégraphiques permet de rendre compte des situations de regard portées sur la danse en spectacle, film, diffusion en ligne. Il répertorie les artistes ou intervenants rencontrés au cours du cycle dans le cadre des pratiques diverses, avec les références utiles le concernant.

Les indications, réflexions et analyses consignées dans ce journal font partie des supports de l'évaluation continue.

L'entraînement régulier du danseur

En partenariat avec le Gymnase/Centre de Développement Chorégraphique National, l'École Supérieure Musique et Danse et le Centre Chorégraphique National, les élèves inscrits en CPES peuvent accéder à l'Entraînement Régulier du Danseur en respectant les modes opératoires fixés par le CDCN.

Il s'agit de cours techniques principalement dispensés par des artistes en résidence soit au CDCN soit au CCN. Ces séances ont lieu les lundis et vendredis dans les locaux du site Roussel.

Renseignements et réservations au 03 20 20 70 30 ou contact@gymnase-cdcn.com

L'école du spectateur – danse

Pour compléter la formation des élèves, il est important que ceux-ci assistent à des spectacles ou manifestations culturelles. Conscient de cette nécessité, le département chorégraphique du conservatoire, aidé par l'association des parents d'élèves, anime différentes opérations tout au long de l'année : collecte d'informations sur les différents spectacles en région, choix de programmes, organisation de sorties de groupe, organisation, si l'opportunité se révèle, d'assister gratuitement aux spectacles du Ballet du Nord qui se déroulent au Colisée ou à certaines répétitions publiques.

La programmation de la saison musicale du Conservatoire fait également partie du passeport spectateur.

Le carnet de spectacles est délivré au début de la saison avec incitation d'assister à :

Cycle 1 et 2	Cycle 3
2 spectacles ou concerts	3 spectacles ou concerts

Pour garantir le bon déroulement de ce dispositif, les élèves doivent veiller à respecter les délais d'inscription lorsqu'une programmation est proposée.

Selon les lieux de diffusion, les élèves retirent le cas échéant leur place soit auprès de l'accueil des studios Roussel, soit au guichet invitation dans le hall du Colisée, soit au Conservatoire le soir de la représentation. Les élèves, lorsqu'ils sont invités et qu'ils se sont inscrits, se doivent d'honorer leur place.

Chaque élève doit conserver et coller son ticket d'entrée dans son passeport ou demander qu'un tampon y soit apposé. Les programmes des spectacles sont insérés dans le carnet de danse.

Durant ces représentations, les élèves, à l'exception des internes du lycée Van der Meersch sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Le département danse du conservatoire n'organise pas d'encadrement.

En 3ème cycle, il devient le passeport spectateur.

Celui-ci est mis en place pour les élèves du 3ème cycle externe, en lien avec le passeport spectateur pour les élèves internes proposé par le lycée Van Der Meersch.

Un calendrier est élaboré en début de chaque année scolaire en fonction des spectacles choisis, parmi les structures culturelles de la région accueillant des compagnies professionnelles du spectacle vivant. L'équipe enseignante veille à la diversité des travaux chorégraphiques afin d'éveiller la curiosité de l'élève et de l'accompagner dans sa connaissance de monde artistique.

LES PARCOURS PROGRAMMES

Pour les élèves qui ne souhaitent pas poursuivre un parcours de formation certifiant ou diplômant, il existe des parcours dits parcours programmes

Ces parcours sont accessibles en fonction des places disponibles dans les disciplines souhaitées.

Parcours de pratique continuée

Ce parcours est proposé aux élèves ayant achevé un parcours études et souhaitant poursuivre leur pratique artistique au sein de l'établissement afin de bénéficier d'un accompagnement.

Il est accessible après validation d'un brevet de second cycle (BEM / BEC), d'un CEM/CEC ou d'un DNEM/DEC.

En musique :

Ce parcours offre la possibilité de suivre un cours individuel et/ou collectif instrumental ou vocal.

La durée de ce parcours est de deux ans.

La durée hebdomadaire d'enseignement est de 30 minutes ou par session en fonction du projet, pour un volume total n'excédant pas 15 heures sur toute l'année scolaire.

D'autre part l'élève s'engage à participer à la vie du conservatoire : orchestre, musique de chambre, pratique vocale, accompagnement de classe instrumentale ou d'un ensemble vocal pour les élèves pianistes.

En danse :

La durée de ce parcours est de deux ans.

L'élève s'engage à participer à la vie de l'établissement : cours collectifs, spectacles et auditions de classes.

Parcours personnalisé

Ce parcours répond aux besoins spécifiques de certains élèves : mise à niveau dans la perspective d'une orientation dans un parcours études, découverte de nouvelles disciplines.

Il offre la possibilité de suivre un cours individuel et ou collectif instrumental ou vocal.

La durée de ce parcours est de deux ans.

La durée hebdomadaire d'enseignement est de 30 minutes ou par session en fonction du projet, pour un volume total n'excédant pas 15 heures sur toute l'année scolaire.

Il donne également la possibilité de suivre des U.E et modules sur avis des professeurs en charge de ces enseignements.

Il est toujours possible à l'issue de ces deux programmes d'intégrer soit un CEM ou de passer l'examen d'entrée en DNEM ou en CPES pour les élèves qui le souhaitent, sur avis du professeur et de l'équipe pédagogique.

Parcours adolescent débutant

Ce parcours est ouvert aux élèves adolescents (collégiens ou lycéens) n'ayant jamais pratiqué, qui souhaitent débiter l'apprentissage d'un instrument.

A l'instar du parcours études, ce parcours est composé d'unités d'enseignement en formation musicale et en formation instrumentale. Dès que le niveau technique de l'élève le permet, il sera également tenu de suivre une pratique collective instrumentale au sein de l'établissement.

Le cursus de formation musicale – adolescent débutant est composé de trois modules d'un an chacun.

Dans ce parcours, l'élève ne peut suivre l'enseignement que d'une seule discipline instrumentale. La durée globale du parcours est de trois ans. Toutefois, au terme de chaque année, au regard du chemin parcouru et de l'engagement de l'élève, une fin de parcours peut être signifiée sur avis des enseignants.

A l'issue de ce parcours, l'élève a la possibilité d'intégrer le parcours études, après avis des enseignants qui l'ont accompagné.

Parcours ouverture

Le conservatoire de Roubaix ne fixe pas de limite d'âge pour entrer en formation. Il propose un parcours qui a pour objectif de permettre à des adultes d'aborder tardivement une pratique artistique.

L'inscription dans cette formation est conditionnée par le nombre de places disponibles et à un échange préalable avec l'enseignant en charge de la discipline choisie. Cette première rencontre permet de déterminer les objectifs de cette entrée en pratique artistique, d'en fixer les conditions, d'estimer la motivation du candidat et d'évaluer la faisabilité du projet.

À l'issue de cet échange, l'enseignant proposera une entrée en parcours ouverture ou une autre orientation répondant mieux aux attentes de l'élève-adulte.

Au terme de la première année, l'enseignant et la direction du conservatoire établiront un bilan et une évaluation du chemin parcouru, fondés principalement sur des critères d'engagement de l'élève, d'assiduité, d'investissement personnel et d'implication dans la vie de l'établissement.

Deux cas de figure :

L'élève présente les garanties nécessaires lui permettant d'envisager la poursuite du parcours débuté et il est inscrit en seconde année.

L'élève n'apporte pas les garanties nécessaires lui permettant d'envisager la poursuite du parcours débuté et une fin de parcours sera prononcée.

Afin de permettre au plus grand nombre de candidats d'avoir accès au parcours ouverture et face au volume d'heures d'enseignement mobilisées pour ce dispositif, ce dernier est limité dans sa durée. Un parcours ouverture : 3 ans (année probatoire comprise).

A l'issue de ce parcours, l'élève a la possibilité d'intégrer un parcours études ou le parcours ateliers de pratique en amateur, selon l'avis des enseignants qui l'ont accompagné.

Parcours ateliers de pratique en amateur

Structure ressource pour les amateurs, le conservatoire peut accueillir, sous conditions, des musiciens instrumentistes ou des chanteurs déjà pratiquants. Les ateliers sont accessibles chaque année en fonction des places disponibles et ne peuvent ainsi être proposés qu'une fois la rentrée scolaire effectuée (deuxième quinzaine de septembre).

En fonction du niveau de la personne et des besoins du conservatoire, il peut être demandé de participer aux manifestations de l'établissement.

Ces ateliers sont principalement destinés aux musiciens instrumentistes ou chanteurs inscrits dans des ensembles orchestraux ou vocaux ou dans les formations orchestrales du CRD, qui souhaiteraient pouvoir bénéficier du soutien technique et artistique du conservatoire dans leurs pratiques.

Fonctionnement :

- Cours individuel de soutien instrumental ou vocal (20 min hebdo ou 40 mn par quinzaine)
- ou un atelier hebdomadaire de 45 minutes en pédagogie de groupe
- Assiduité aux séances de pratique collective

L'organisation du travail et la durée dans le temps de ces ateliers sont fixées par l'enseignant et validées par la direction.

Le contenu des cours peut revêtir différentes formes : Travail sur les partitions du programme de l'ensemble auquel l'instrumentiste ou le choriste appartient ; Conseils techniques pour améliorer son savoir-faire, accompagnement au projet... Il est défini et réinterrogé autant que de besoin

Parcours adapté

La réflexion portée par le conservatoire en lien étroit avec la mission handicap du CCAS de Roubaix s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [...] non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société »

L'objectif de ce parcours est de répondre aux demandes de pratiques artistiques qui émanent des publics en situation de handicap et ambitionne d'accompagner les élèves à travers différents projets et activités adaptés à chaque situation.

L'équipe pédagogique mobilise tous les dispositifs nécessaires, tant dans sa proposition de diffusion que dans l'aménagement des enseignements et des évaluations, pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

L'offre de pratique artistique en musique et en danse peut être proposée aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage ou une déficience sensorielle, mentale ou motrice.

L'accueil de l'élève dans ce parcours, est précédé d'un ou plusieurs temps d'échange avec sa famille et/ou ses accompagnants, les enseignants référents handicap afin d'élaborer une proposition de parcours pédagogique et artistique sur mesure ayant pour objectif de permettre à l'élève de participer et de profiter au mieux de l'offre pédagogique du conservatoire.

Parcours horaires aménagés

À l'École Élémentaire

Afin de sensibiliser et favoriser l'accès à la pratique artistique dès l'école élémentaire, un partenariat a été mis en place avec *l'école élémentaire Albert Camus* pour instaurer un dispositif «classes à Aménagement d'Horaires Musique - Coursus Voix» en temps scolaire dans des classes de CE1 au CM2. Ce dispositif offre des cours de Formation Musicale et de Chant choral, dispensés par des professeurs du Conservatoire, dans les locaux de l'école élémentaire.

Les élèves inscrits dans ce dispositif ont la possibilité de débiter l'apprentissage d'un instrument de musique dès la seconde année du parcours soit la classe de CE2

Pour y accéder, les élèves intéressés doivent participer, accompagnés de leurs parents ou de leurs responsables légaux, à une rencontre organisée par le conservatoire. Cette rencontre permet aux enseignants du conservatoire de présenter les contenus de la formation, et de définir les engagements indispensables de chacun.

Le conservatoire de Roubaix travaille également en partenariat avec *l'école élémentaire Anatole France* dans le cadre d'une organisation du temps scolaire au bénéfice de la pratique artistique.

Au Collège

Les classes bénéficiant d'un aménagement d'horaire s'adressent aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, désireux de concilier un enseignement artistique approfondi avec une scolarité conforme aux programmes officiels de l'Education Nationale.

Le Collège de Roubaix partenaire est le *Collège Charles Baudelaire*

Les élèves admis au sein des classes bénéficiant d'un aménagement horaire sont inscrits au conservatoire et ne peuvent être scolarisés qu'au sein de l'établissement scolaire partenaire.

Outre le cours d'instrument pour les musiciens, l'accent est mis sur la pratique collective afin de jouer «avec les autres» et «pour les autres».

Au Lycée

Pour les élèves danseurs qui entrent au lycée, le conservatoire de Roubaix propose en partenariat avec le lycée Maxence Van Der Meersch, des enseignements de spécialité Art -Danse.

Dès l'entrée en classe de seconde, l'établissement scolaire propose un aménagement du temps et offre la possibilité de bénéficier d'une place en internat.

Le partenariat rend possible :

- Liens pédagogiques resserrés (bulletins scolaires, conseils de classe).
- Valorisation de la note de danse dans le bulletin scolaire du lycée.
- Programme des cours d'E.P.S. établi en concertation avec l'école de danse.
- Prise en considération des activités spécifiques (répétitions et déroulement des spectacles et examens).
- Accompagnement des internes aux cours de danse en minibus par l'internat du lycée.

Ce travail entre la pratique artistique et les savoirs culturels permet à l'élève de conforter son projet personnel en affinant son regard sensible et critique sur sa propre création mais aussi sur la danse en général.

L'admission dans ce dispositif est conditionnée à l'étude du dossier scolaire de l'élève et dépend également du nombre de dérogations établi par le rectorat de Lille.

L'ÉVALUATION

L'évaluation a pour objectif de permettre à l'élève de se situer dans son parcours et d'en préciser l'orientation tout au long de sa scolarité notamment à la fin de chaque cycle. Il s'agit de vérifier que l'acquis des connaissances garantit une poursuite du parcours de formation et de préconiser, le cas échéant, une réorientation, une remédiation ou un aménagement du parcours. Comme pour la formation, l'évaluation des élèves veut tendre vers une globalité.

L'évaluation continue concerne toutes les disciplines suivies par l'élève. Elle est intégralement prise en compte dans l'évaluation finale des parcours ou des cycles.

Les épreuves de fin de cycle ne participent que pour partie à la validation des parcours ou à la certification.

Les épreuves devant jurys extérieurs sont principalement réservées aux changements ou fins de cycle.

Selon les disciplines, les choix d'orientation des élèves et le moment du parcours, le conservatoire de Roubaix utilise à des degrés divers plusieurs outils d'évaluation.

Les principales méthodes d'évaluation mises en place au conservatoire de Roubaix

1. Bulletins semestriels :

Les bulletins se présentent sous la forme d'une appréciation de chaque professeur impliqué dans le parcours de l'élève. Les conseils ou recommandations qui s'y trouvent consignés ont pour objectif d'accompagner la progression.

2. Les conseils de département :

Deux fois par an (avant les vacances de fin d'année et au cours du dernier trimestre de l'année scolaire), les équipes enseignantes de chaque département pédagogique et un représentant de la direction se réunissent pour étudier la situation des élèves.

Lors du premier conseil de département, les élèves susceptibles de passer un examen ou d'être réorientés sont identifiés.

C'est lors du second conseil que sont étudiées les propositions des jurys invités lors des examens et que sont validés les éventuels passages de cycle et diplômes.

Une appréciation du conseil de classe figure dans ce bulletin de fin d'année.

3. Les grilles d'évaluation :

Des grilles d'évaluation continue ont été mises en place et peuvent être remplies par l'élève et le professeur. Les objectifs y sont clairement définis dans un langage simple, accessible à l'élève.

Ainsi, l'évaluation profite pleinement à l'élève qui y est associé, accompagne la prise de conscience du chemin parcouru et des objectifs à atteindre. L'élève peut alors élaborer avec son professeur une méthode de travail personnalisée, adaptée à son projet et répondant à ses besoins.

4. Les épreuves de fin de cycle devant jury :

Le conservatoire peut délivrer les diplômes suivants :

En fin du Cycle II

- Le Brevet d'Études Chorégraphique (BEC)
- Le Brevet d'Études Musicales (BEM)

En fin du Cycle III

- Le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)
- Le Certificat d'Études Musicales (CEM)

Ou

- Le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)
- Le Diplôme National d'Études de Musique (DNEM)

Les épreuves devant jury organisées par le conservatoire sont ouvertes au public. Les captations audio ou vidéo ne sont pas autorisées. Ces épreuves permettent la formulation d'un avis sur le changement de cycle (entrée en Cycle II, entrée en Cycle III) et sur l'obtention des diplômes du BEM/BEC et du CEM/CEC, DNEM/DEC.

La délivrance de ces diplômes est conditionnée à l'obtention de toutes les Unités d'Enseignement définies par le cursus choisi.

Au terme des épreuves, le jury invité émet un avis favorable, réservé ou défavorable qui sera confirmé ou non lors du conseil de classe de fin d'année, il peut également attribuer une mention à la prestation. À l'issue des épreuves, il prodigue des conseils aux candidats.

Les résultats des délibérations sont sans appel.

5. La présentation en cours de cycle pour les élèves musiciens :

En cours de cycle 1 et de cycle 2, les élèves peuvent profiter de la présence du jury extérieur présent au conservatoire pour se familiariser avec l'épreuve en public. Toute interprétation d'une pièce instrumentale donnera lieu à un commentaire de la part des personnalités invitées.

Les épreuves de fin de cycle devant jury extérieur représentent également une opportunité pour chaque élève d'assister aux prestations de leurs camarades plus avancés et ainsi de mesurer le chemin à parcourir.

6. Les auditions commentées :

Certaines disciplines mettent en place des auditions réunissant quelques élèves voire d'autres collègues et des représentants de l'équipe de direction, avec ou sans autre public. Ces auditions sont l'occasion de moments d'échange au cours desquels la parole est donnée à l'élève, au groupe, aux enseignants. Ces mises en situation donnent lieu à une discussion collective permettant de faire évoluer les perceptions et les critères d'évaluation de chacun.

Elles contribuent également à la construction de l'auto-évaluation.

Les mentions d'examens

Dans un souci de lisibilité et d'uniformisation des pratiques, tous les examens de fin de premier et deuxième cycle, et de fin de 3^{ème} cycle à orientation amateur, utiliseront la même grille de notation.

Celle-ci est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Appréciation	Lettre	Note sur 5	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	A+	5	18 - 20	Très bien avec félicitations
Qualités et acquis très satisfaisants	A	4.5	16 – 18	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	B	4	13 - 16	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	C	3	10 – 13	-
Qualités et acquis en deçà des exigences	D	2	7 – 10	-
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	E	1	Inférieur à 7	-

Pour les examens de fin de 3^{ème} cycle spécialisé, menant au passage du Diplôme National d'Etudes en Musique ou en Danse (DNEM / DNED) le barème de notation est le suivant, en accord avec les recommandations du Schéma National d'orientation 2Pdagogique (CNOP) de septembre 2023 :

Appréciation	Lettre	Note sur 5	Note sur 20	Mention
Excellence et qualité des acquis	A	5	16 – 20	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	B	4	13 - 16	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	C	3	10 – 13	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	D	2	7 – 10	-
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	E	1	Inférieur à 7	-

Annexes

Cycle 3 Orientation Amateur

CHANT

FORMATION MUSICALE

INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE

ORGUE

PIANO

PRATIQUES COLLECTIVES/INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE

PRATIQUES COLLECTIVES/PIANO

CHANT - 3^{ème} Cycle Orientation Amateur – COA		entre 2 et 4 ans	363 h
Module principal			102
Interprétation et déchiffrage	1h hebdomadaire pendant 3 ans		102
Module associé			102
Musique de chambre	Cours ou session pendant 1 an		34
Travail de la scène en duo et plus	Atelier 1/2h pendant 2 ans puis 1h pendant 1 an		68
Module complémentaire			136
Formation musicale chanteur	1h hebdomadaire pendant 3 ans		102
UE Culture ou bases de l'écriture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Module créativité - Improvisation			17
Improvisation	Cours ou sessions à réaliser durant le cursus		17
Préparation aux épreuves			6
Méthodologie des apprentissages, posture et scène, CV et entretien	3 ateliers la 1 ^{ère} année		6
U.E accessibles (facultatif)			
Chœur Label Canto			
UE Culture ou bases de l'écriture			
Orgue complémentaire			
Piano complémentaire			
Bases de l'arrangement			

FORMATION MUSICALE - 3^{ème} Cycle Orientation Amateur – COA		entre 2 et 4 ans	346 h
Module principal			136
Formation musicale	2h hebdomadaires pendant 2 ans		136
Module associé			102
Label canto	1h30 hebdomadaire pendant 2 ans		102
Module complémentaire			68
UE Culture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
UE Bases de l'écriture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Module créativité - Improvisation			34
Cours instrument ou voix	2 ans : pratique collective ou individuelle		34
Préparation aux épreuves			6
Méthodologie des apprentissages, posture et scène, CV et entretien	3 ateliers la 1 ^{ère} année		6
U.E accessibles (facultatif)			
Piano complémentaire			
Ecriture			
Culture niveaux 2 et 3			
Invention/Composition			
Bases de l'arrangement			

INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE - 3^{ème} Cycle Orientation Amateur – COA		entre 2 et 4 ans	373 h
Module principal			78
Cours instrumental et déchiffrage	45' hebdomadaires pendant 3 ans		78
Module associé			170
Orchestre Symphonique ou d'Harmonie	1h30 hebdomadaire ou sessions pendant 3 ans		153
Musique de chambre	Cours ou session pendant 1 an		17
Module complémentaire			102
Formation musicale	2h hebdomadaires pendant 1 an		68
UE Culture ou bases de l'écriture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Module créativité - Improvisation			17
Improvisation	Ateliers ou sessions à réaliser durant le cursus		17
Préparation aux épreuves			6
Méthodologie des apprentissages, posture et scène, CV et entretien	3 ateliers la 1 ^{ère} année		6
U.E accessibles (facultatif)			
Chœur Label Canto			
UE Culture ou bases de l'écriture			
Invention/Composition			
Bases de l'arrangement			
Piano complémentaire			
Ecriture			

ORGUE - 3^{ème} Cycle Orientation Amateur – COA		entre 2 et 4 ans	322 h
Module principal			78
Cours instrumental et déchiffrage	45' hebdomadaires pendant 3 ans		78
Module associé			85
Musique de chambre	Cours ou sessions pendant 3 ans		51
Accompagnement instrumental/vocal	Cours ou sessions pendant 2 ans		34
Module complémentaire			102
Formation musicale	2h hebdomadaires pendant 1 an		68
UE Culture ou bases de l'écriture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Module créativité - Improvisation			17
Improvisation	Cours ou sessions à réaliser pendant le cursus		17
Préparation aux épreuves			6
Méthodologie des apprentissages, posture et scène, CV et entretien	3 ateliers la 1 ^{ère} année		6
U.E accessibles (facultatif)			
Chœur Label Canto			
UE Culture ou bases de l'écriture			
Piano complémentaire			
Bases de l'arrangement			
Invention/Composition			

PIANO - 3^{ème} Cycle Orientation Amateur – COA		entre 2 et 4 ans	322 h
Module principal			78
Cours instrumental et déchiffrage	45' hebdomadaires pendant 3 ans		78
Module associé			85
Musique de chambre	45' hebdomadaires pendant 3 ans		34
Initiation accompagnement vocal	1h sur un semestre pendant 1 an		17
Initiation accompagnement instrumental	0,5 h tous les 15 jours pendant 2 ans		34
Module complémentaire			102
Formation musicale	2h hebdomadaires pendant 1 an		68
UE Culture ou bases de l'écriture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Module créativité - Improvisation			51
Improvisation	Ateliers ou sessions à réaliser durant le cursus		17
Invention/Composition	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Préparation aux épreuves			6
Méthodologie des apprentissages, posture et scène, CV et entretien	3 ateliers la 1 ^{ère} année		6
U.E accessibles (facultatif)			
Chœur Label Canto			
UE Culture ou bases de l'écriture			
Orgue complémentaire			
Harmonie au clavier			
Ecriture			
Bases de l'arrangement			

PRATIQUES COLLECTIVES/INSTRUMENT DE L'ORCHESTRE - 3^{ème} Cycle Orientation Amateur – COA entre 2 et 4 ans		312 h
Module principal		255
Orchestre symphonique ou d'harmonie	1h30 hebdomadaire sur 3 ans	103
Musique de chambre	Cours ou session pendant 3 ans	51
Cours instrumental	Cours ou session pendant 3 ans	51
Module complémentaire		34
UE Culture ou bases de l'écriture	1h hebdomadaire pendant 1 an	34
Module créativité - improvisation		17
Improvisation	Cours ou sessions à réaliser pendant le cursus	17
Préparation aux épreuves		6
Méthodologie des apprentissages, posture et scène, CV et entretien	3 ateliers la 1 ^{ère} année	6
U.E accessibles (facultatif)		
Chœur Label Canto		
UE Culture ou bases de l'écriture		
Invention/Composition		
Bases de l'arrangement		
Piano complémentaire		

PRATIQUES COLLECTIVES PIANO - 3^{ème} Cycle Orientation Amateur – COA		entre 2 et 4 ans	312 h
Module principal			187
Musique de chambre	Cours ou session pendant 3 ans		51
Cours instrumental	½ h hebdomadaire pendant 3 ans		51
Initiation accompagnement vocal	½ h hebdomadaire pendant 1 semestre		17
Initiation accompagnement instrumental	½ h tous les 15 jours pendant 2 ans		34
Accompagnement classes instrumentales	½ h tous les 15 jours pendant 2 ans		34
Module complémentaire			102
UE Culture	1 hebdomadaire pendant 1 an		34
U.E Bases de l'écriture	1 hebdomadaire pendant 1 an		34
Invention/Composition	1 hebdomadaire pendant 1 an		34
Module créativité - Improvisation			17
Improvisation	Cours ou session à réaliser pendant le cursus		17
Préparation aux épreuves			6
Méthodologie des apprentissages, posture et scène, CV et entretien	3 ateliers la 1 ^{ère} année		6
U.E accessibles (facultatif)			
Bases de l'arrangement			
Orgue complémentaire			
Accompagnement chœur Label Canto			
Chœur Label Canto			

Annexes

Cycle 3 spécialisé

INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE

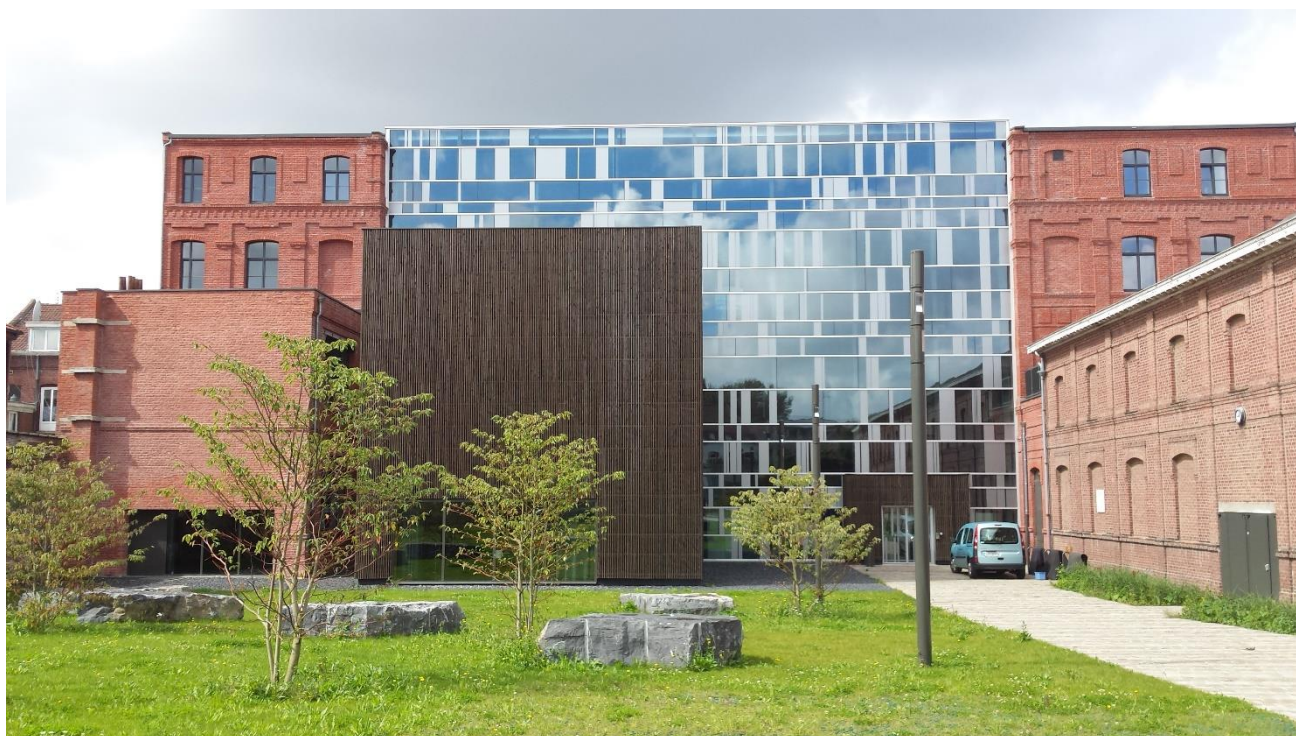
ORGUE

PIANO

INSTRUMENT DE L'ORCHESTRE - Cycle 3 Spécialisé		entre 2 et 4 ans	626 h
Module principal			168
Interprétation, déchiffrage	1h hebdomadaire pendant 3 ans		102
Invention/Composition	1h hebdomadaire		34
Improvisation	Cours ou sessions à réaliser pendant le cursus		17
Travail avec accompagnateur	5h par an pendant 3 ans		15
Module associé			221
Orchestre symphonique ou d'harmonie	1h30 hebdomadaire 3 ans		153
Musique de chambre	Cours ou session pendant 2 ans		34
Pratique collective en ensemble à géométrie variable, dirigé ou non	1h tous les 15 jours pendant 2 ans		34
Module complémentaire			203
Formation musicale	2h hebdomadaires pendant 2 ans		136
UE Culture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Préparation aux épreuves	3 ateliers par an pendant 2 ans		12
Atelier méthodologie individualisé au travail instrumental	7 ateliers de 3 heures sur deux ans		21
U.E aux choix			34
Piano complémentaire			
Orgue complémentaire			
UE Bases de l'écriture			
Ecriture			
Bases de l'arrangement			

ORGUE - Cycle 3 spécialisé		entre 2 et 4 ans	645 h
Module principal			204
Interprétation, déchiffrage	1h30 hebdomadaire pendant 3 ans		153
Invention /Composition	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Improvisation	Cours ou sessions à réaliser pendant le cursus		17
Module associé			187
Musique de chambre	1h hebdomadaire pendant 3 ans		102
Pratique collective en ensemble à géométrie variable, dirigé ou non	1h tous les quinze jours pendant 2 ans		34
Initiation à l'accompagnement vocal	1 hebdomadaire 1 semestre		17
Initiation à l'accompagnement instrumental	0,5h hebdomadaire 2 ans		34
Module complémentaire			220
Formation musicale	2h hebdomadaires pendant 2 ans		136
UE Culture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Basse continue/harmonie au clavier	1h hebdomadaire pendant 1 semestre		17
Préparation aux épreuves	3 ateliers par an pendant 2 ans		12
Atelier méthodologie individualisé au travail instrumental	7 ateliers de 3 heures sur deux ans		21
U.E au choix			34
Piano complémentaire			
UE Bases de l'écriture			
Ecriture			
Bases de l'arrangement			
Ecriture			
Orchestration			

PIANO - Cycle 3 spécialisé		entre 2 et 4 ans	645 h
Module principal			204
Interprétation, déchiffrage	1h30 hebdomadaire pendant 3 ans		153
Invention /Composition	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Improvisation	Cours ou sessions à réaliser pendant le cursus		17
Module associé			187
Musique de chambre	1h hebdomadaire pendant 3 ans		102
Pratique collective en ensemble à géométrie variable, dirigé ou non	1h tous les 15 jours pendant 2 ans		34
Initiation accompagnement vocal	1h sur un semestre pendant 1 an		17
Initiation accompagnement instrumental	0,5 h tous les 15 jours pendant 2 ans		34
Module complémentaire			220
Formation musicale	2h hebdomadaires pendant 2 ans		136
UE Culture	1h hebdomadaire pendant 1 an		34
Basse continue/harmonie au clavier à l'orgue	1h hebdomadaire pendant 1 semestre		17
Préparation aux épreuves	3 ateliers par an pendant 2 ans		12
Atelier méthodologie individualisé au travail instrumental	7 ateliers de 3 heures sur 2 ans		21
U.E accessibles (facultatif)			34
Orgue complémentaire			
UE Bases de l'écriture			
Ecriture			
Bases de l'arrangement			
Orchestration			



Conservatoire à Rayonnement Départemental de Roubaix

65 rue de Soubise
Entrée : 80 rue de Lille
59100 ROUBAIX

Tél. 03.20.700.300

conservatoire@ville-roubaix.fr
Métro : Station Charles De Gaulle
Tramway : Station Jean Moulin

Le secrétariat vous accueille :

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
ainsi que le samedi de 9h à 12h



